AIDE LOGISTIQUE EN COLLECTIVITÉ

DEMAIN JE SERAI ...

Aide logistique en collectivité

(Second degré > Article 45)

C'est quoi ?

L'aide logistique en collectivité exécute des tâches logistiques simples comme des travaux de maintenance élémentaire et de rangement. Il travaille dans des collectivités de services aux personnes, et notamment dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, les maisons d'accueil de l'enfance … Dans ce cadre, il est amené à tenir compte de l'élément humain.

Que vas-tu apprendre ?

- établir un contact professionnel avec les résidents, leur famille et leurs invités
- procéder à des activités de maintenance des locaux
- procéder à des activités de maintenance du linge
- procéder à des activités de rangement
- seconder le personnel responsable dans la distribution des collations
- dresser les tables de la salle à manger et les débarrasser
- desservir et ranger
- participer à la distribution du courrier
- respecter les normes d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène
- s'intégrer dans la vie professionnelle, en respectant la déontologie du métier
- s'intégrer à une équipe
- participer aux réunions d'équipe
- transmettre l'information au responsable hiérarchique

Quels titres obtiendras-tu ?

- CQS : certificat de qualification spécifique
- Possibilité d'obtenir une attestation de réinsertion vers une 4e ou une 5e professionnelle

Les qualités essentielles

- Rigueur
- Soin
- Discrétion
- Sociabilité